



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 12 décembre 2023

Convocation : le 5 décembre 2023

Le **MARDI DOUZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT TROIS**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'espace des Quatre Vents à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BRUNEAU Xavier, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés : Christophe CHATARD ; Roland BODA

Pouvoir : Christophe CHATARD à Jean-Michel DUBIEF ; Roland BODA à Virginie MARCHAND

Étaient absents :

La majorité du conseil municipal est représenté.
Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

Le compte rendu du dernier conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX

- **Construction du restaurant**

La réception de chantier a été réalisée le 05 décembre 23. Quelques réserves ont été émises pour les retouches de peinture et tous les appareillages électriques qui n'ont pu être testés tant que le bâtiment n'a pas été mis sous tension.

Le bureau de contrôle Qualiconsult est intervenu pour évaluer les installations électriques en fin de chantier afin que l'on puisse obtenir le CONSUEL et la mise sous tension. Le raccordement et la mise en service du compteur est prévu le 21 décembre prochain.

Les travaux d'aménagement du parking aux abords du restaurant avancent bien malgré la météo. Les enrobés autour du bâtiment et le parking VL ont été réalisés. Le traitement à la chaux ciment du parking PL sera réalisé prochainement ; ainsi les enrobés sur cette partie seront effectués début février compte-tenu de la fermeture des centrales d'enrobé durant le mois de janvier.

Par ailleurs, un avenant est proposé par l'entreprise TACHAU pour les travaux supplémentaires réalisés :

- Alimentation électrique du chantier
- Mise en place d'une fosse Eaux Usées pour chantier
- Terrasse complémentaire

Le montant de cet avenant est de 6724,66 €HT. À l'unanimité, cet avenant est validé à l'entreprise de maçonnerie.

Un bilan financier sera fait en début d'année après avoir soldé les dernières situations.

Les termes du bail avec le gérant sont quelques peu modifiés à la demande du notaire afin d'harmoniser la durée entre la location du bâtiment et du matériel et ainsi porter la durée du bail à 10 ans pour l'ensemble.

Pour rappel, Monsieur SEILLE indique que la durée du matériel était prévue sur 10 ans contre une durée en 3 ; 6 ; 9 ans pour la partie location du bâtiment.

Cette modification est approuvée par le conseil municipal.

Monsieur BESNARD demande si l'entretien des extérieurs et espaces vert sont à la charge de l'exploitant. Monsieur le Maire précise qu'effectivement, celui-ci est bien prévu pour ce qui est du pourtour du bâtiment et parking du personnel. Cette prescription fait partie des clauses du bail avec un plan à l'appui.

Aussi, le conseil municipal autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bail chez le notaire. Monsieur le Maire indique qu'aucune date n'est arrêtée pour le moment.

Monsieur le Maire rappelle la porte ouverte organisée samedi 16 décembre de 10h00 à 12h00.

Un point sur son organisation est réalisé avec l'ensemble des élus qui seront présents.

- **Voirie Ensonville**

La réception de chantier a eu lieu le 07 décembre 23.

Une réserve a été faite concernant la tenue de l'enrobé à plusieurs endroits.

Par ailleurs, la pose du gazon en rouleaux apporte un résultat très satisfaisant ; néanmoins, et compte-tenu que l'ensemble des espaces verts n'a pas été réengazonné, le résultat paraît non abouti.

Aussi afin de clôturer ce chantier, un avenant par l'entreprise LIVERNAIS est proposé.

En effet, dans le cadre du marché de base, des modifications ont été apportées soit :

- ⇒ L'agrandissement des plateaux de 4m à 10m de plats
- ⇒ Le chemin communal réalisé en enrobé entre la grange de Mme LEGRAND et M. DAIGNEAU
- ⇒ L'ajout des surfaces d'enrobé sur 7 cm en sortie des locaux CHATIN

Soit un montant d'avenant s'élevant à 11 243,00 € HT.

Le montant du nouveau marché est de 126 240,00 €.

À l'unanimité l'avenant est approuvé par le conseil municipal.

- **Aménagement de la boulangerie**

La réalisation de la dalle pour accueillir la nouvelle cuve à fioul a été faite par la société LECLAINCHE.

Ainsi la nouvelle cuve a pu être installée et raccordée par les Ets BRIERRE.

Les travaux concernant la salle de bain sont prévus en début d'année.

Pour ce qui est du changement des fenêtres, il se peut qu'elles soient posées avant la fin de l'année si la livraison ne prend pas de retard.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Projet d'aménagement de voirie 2024**

Le plan d'aménagement de la rue de Chartres est présenté au conseil municipal. Comme le précise Monsieur le Maire, les aménagements proposés comprennent la réfection des bordures caniveaux et la réalisation des trottoirs aux normes. Ce qui impacte la circulation des véhicules. Ainsi, c'est sans surprise

que la rue de Chartres au départ de la boulangerie jusqu'au carrefour de la rue des fossés sera mise en sens unique. Compte-tenu des estimatifs réalisés, la réfection de la rue sera faite en 2 tranches :

- Tranche 1 > Boulangerie / Rue des Fossés
- Tranche 2 > Rue des Fossés/ Extrémité

- **Demande de subventions**

Les dossiers de demandes de subventions pour 2024 sont les suivants :

- ⇒ Aménagement de voirie 2024 : tranche 1 rue de Chartres > auprès du Département au titre du FDI
Base 107 310 € HT
- ⇒ Mise en place la de vidéo protection : Ouarville Bourg > auprès de la Préfecture au titre de la DETR
Base 73 974 € HT
- ⇒ Aménagement de l'espace autour de la maison de santé et création d'un parking pour l'accueil de la patientèle > auprès de la Préfecture au titre de la DETR
Base 93 672.00 € HT

À l'unanimité le conseil municipal approuve les projets et valide les demandes de subventions comme indiqué ci-dessus.

- **Tarifs 2024**

Monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs pour l'année 2024 et suggère une augmentation de 5% pour l'ensemble des tarifs de locations des salles communales et sur les concessions du cimetière.

Les autres tarifs restent inchangés.

Les tarifs 2024 sont votés à l'unanimité comme suit :

Tarifs des salles communales

Espace des 4 Vents	Résidents de la commune		Résidents hors commune	
	Salle(s) et cuisine comprise	Tarifs	Arrhes	Tarifs
Journée 24 h (8 h / 8 h)				
Grande salle	236 €	40 €	472 €	80 €
Petite salle	115 €	20 €	230 €	40 €
Grande & petite salles	315 €	60 €	630 €	120 €
Week-end				
Grande salle	346 €	60 €	692 €	120 €
Petite salle	189 €	40 €	378 €	80 €
Grande & petite salles	420 €	100 €	840 €	200 €
Assemblée générale ou réunion ou vin d'honneur				
Grande salle	105 €	40 €	210 €	40 €
Petite salle	52.50 €	20 €	105 €	20 €
Chauffage				
Grande salle	55 €/jour			
Petite salle	27.5€/jour			
Équipement				
Sono + vidéo	55 €		110 €	
Grande salle uniquement				
Cautions				
Grande salle	1 000 €			
Petite salle	400 €			
Grande & Petite salle	1 400 €			

Salle Robert Ferron	Résidents de la commune	Résidents hors commune	Associations de la Commune
Salle	115 €	230 €	Gratuit
Chauffage	33 €		
Caution	400 €		
Arrhes	20 €	40 €	

Remise en état des salles communales	
Grande salle – Espace des 4 Vents	100,00 €
Petite salle – Espace des 4 Vents	50,00 €
Salle Robert Ferron	100,00 €

Ce tarif sera appliqué en fonction de l'état dans lequel sera rendu la salle.

Tarifs des concessions dans le cimetière

Durée	Concession ordinaire	Cavurne	Columbarium	Plaque gravée pour columbarium	Plaquette gravée pour le totem du jardin du souvenir
15 ans	**	**	285.00 €	130.00€	110.00 €
30 ans	222.00 €	345.00 €	504.00 €		
50 ans	315.00 €	504.00 €	723.00 €		

Tarifs eau et assainissement

Tarif raccordement nouveau branchement	
Eau	1 300.00 €
Assainissement	5 500.00 €
Assainissement collectif	
Tarif contrôle installation assainissement en cas de transaction immobilière	
1 ^{er} contrôle	200.00 €
Contre-visite	100.00 €
Intervention en cas de dysfonctionnement lié à une mauvaise utilisation	
	70.00 €

Indemnités de gardiennage de l'Église & du chef de corps des pompiers

- Montant de l'indemnité de gardiennage de l'Église : 125,98 €
- Montant de l'indemnité de chef de corps des pompiers : 35.31 €

Tarifs location des jardins communaux

- Parcelle avec alimentation en eau : 35 €
- Parcelle sans alimentation en eau : 25 €

Tarifs consommation eau et assainissement

Il convient de revoir la présentation de la facture car jusqu'à présent, une taxe intercommunale était appliquée sur l'ensemble des factures d'eau. Celle-ci doit disparaître et est remplacée par l'achat d'eau.

C'est pourquoi, il est proposé de revoir le tarif « vente eau » afin de regrouper les deux lignes.

EAU	2023		2024
Vente d'eau	1.30 € /m3		2.05 €/m3
Location de compteur Tarif semestriel	Ø 15	25.00 €	25.00 €
	Ø 20		
	Ø 30	45.00 €	45.00 €
	Ø 40	48.50 €	48.50 €
	Ø 50	85.50 €	85.50 €
Autres taxes appliquées selon tarif en vigueur			
FSIAREP Conseil départemental	0,077 € /m3		0.081 €/m3
Taxe pollution Agence de l'eau	0,38 €/m3		00.38 €/m3
Taxe intercommunale CCCB	0,73 €/m3		00.00 €/m3
ASSAINISSEMENT			
Vente d'eau Assainie	1.97€ /m3		2.00 €/m3
Abonnement	30.00€ /semestre		30.00 €/m3
Participation à la maintenance	25.00€ /semestre		25.00 €/m3
Autres taxes appliquées selon tarif en vigueur			
Redevance modernisation Agence de l'eau	0,185 €/m3		0.185 €/m3

- **Étude de décisions modificatives**

Monsieur le Maire propose l'exécution de virements de crédits pour diverses opérations à régulariser avant la fin de l'année. En effet certains chapitres ont été sous-provisionnés.

Ainsi les écritures budgétaires sont les suivantes :

Budget communal : paiement des charges personnel

Sens	Chapitre	Compte	Montant
Section de fonctionnement			
Dépenses	12	6411	+5 000.00 €
	12	6413	+5 000.00 €
	11	6228	-10 000.00 €

Budget assainissement : intérêts d'emprunts

Sens	Chapitre	Compte	Montant
Section de fonctionnement			
Dépenses	66	68111	+501.00 €
	11	618	-501.00 €

À l'unanimité, ces décisions modifications sont validées.

- **Autorisation de paiement du quart des dépenses d'investissement de l'année précédente**

Monsieur le Maire propose de voter l'autorisation de paiement du quart des dépenses d'investissement prévus au budget de l'année précédente afin de permettre le paiement des factures en attente du vote du budget 2024. À l'unanimité, cette autorisation est validée.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la signature d'un compromis de vente pour la maison qui appartenait à Monsieur et Madame De Sainte Maresville (impasse des Trois Marchands).

Monsieur le Maire indique aux conseillers de l'arrivée de plusieurs candidatures pour la création de poste d'un chargé de l'administration et de la comptabilité. L'annonce est en ligne jusque début janvier et on espère pouvoir recruter dès le 1^{er} février.

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir fait effectuer un dépôt de terre végétale provenant de la zone de la Bézègue afin de la stocker en cas de besoin. Malheureusement les engins ont détérioré le chemin d'accès qu'il conviendra de reprendre dès que le temps le permettra.

Par ailleurs un dépôt de déchets de pommes de terre a été constaté sans en avoir eu l'autorisation de la mairie. Monsieur le Maire rappelle les règles aux élus qui ont été instaurées lors du dernier mandat.

Monsieur ORSINI informe les conseillers municipaux que la structure bois de la salle des 4 Vents est extrêmement abimée. Il conviendrait d'intervenir rapidement. Un devis pour étudier sa remise en état va être sollicité prochainement. Monsieur SEILLE précise que les travaux auront un impact sur les locations puisque la salle sera inaccessible durant plusieurs mois. Il sera important de prévoir ces travaux en amont afin de gérer les prochaines demandes de locations.

Monsieur le Maire rappelle les dates des divers évènements de cette fin et début d'année prochaine :

Spectacle de Noël > mardi 19 décembre 20h00

Vœux à la population > dimanche 7 janvier 16h00

Vœux aux associations ; entreprises ; personnel > mardi 16 janvier 19h00

Il remercie les élus pour leur participation.

QUESTIONS DIVERSES

Madame MARCHAND indique aux élus avoir reçu lors du repas des aînés la proposition d'un administré de la commune souhaitant entretenir à titre gracieux le sol du court de tennis ; celui-ci étant dans le domaine professionnel. Cette proposition est retenue.

Plusieurs membres du conseil municipal tiennent à féliciter le travail des agents techniques pour la mise en place des illuminations de Noël.

Monsieur SEILLE indique avoir reçu les remerciements du pizzaiolo pour l'article paru dans le Moulin à paroles. Il a profité de cette entrevue pour rappeler la difficulté à s'installer sur son emplacement le mardi soir faute de stationnement gênant. Il conviendrait de revoir le marquage et les règles du stationnement.

La séance est levée à 22h25

Prochain conseil municipal le mercredi 17 janvier.